



Solde de tout compte en attente

Par **CAMELIA 93600**, le **06/01/2021 à 14:17**

Bonjour,

Je suis licencié économique NAF NAF qui a été racheté et certaines boutiques ont été fermées. Je suis licencié mais je n'ai toujours pas reçu mon solde de tout compte, juste les documents y rapportant.

Pourriez-vous, svp, me dire si cela est légal et ce que je peux faire ? Je suis actuellement sans aucune ressources et j'ai tous les mois environs 140 € de frais de rejets de prélèvement.

Merci pour votre aide.

Par **P.M.**, le **06/01/2021 à 14:41**

Bonjour,

Ce sujet concerne le forum Droit du Travail...

Si vous avez reçu les documents, il faudrait savoir de qui ils émanent et pour le solde de tout compte, vous pourriez contacter le mandataire judiciaire puisque je présume qu'il y en a un désigné, mais cela ne vous empêche pas normalement de vous inscrire à Pôle Emploi...

.

Par **Tisuisse**, le **06/01/2021 à 14:52**

Bonjour,

Discussion transférée, par mes soins, sur le "droit du travail".

Par **CAMELIA 93600**, le **06/01/2021 à 18:59**

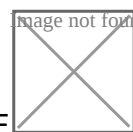
Ci dessous la réponse reçu de la rh NAF NAF

Votre date de sortie des effectifs de l'entreprise est au 02 décembre 2020. De ce fait, nous ne pouvons pas établir d'attestation pole emploi avant cette date.

Nous vous fournirons tous les documents nécessaires dès que la société ADP, en charge de l'établissement des soldes de tout compte de notre société, nous les aura transmis.

En ce qui concerne le non-paiement de vos salaires par les AGS, je ne saurai répondre à cette situation.

Image not found or type unknown

LES AGS n'ont pas rvalider le montant calculé voir réponse reçu de MJ ASSOCIE  e
suis bien inscrite à pole emploi qui me versera mes allocations qu'a partir de la fin du préavis, le problème est que NAF NAF a inclus dans le solde de tout compte mes salaires depuis oct 2020 et donc je suis sans aucunes ressources depuis oct 2020

Par **P.M.**, le **06/01/2021 à 19:22**

Vous pourriez éventuellement saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé contre l'employeur et l'AGS...

Par **CAMELIA 93600**, le **06/01/2021 à 19:39**

c est ce que j ai fait mais les prud hommes ne m ont donné un rdv qu en sept 2021 alors que j'avais demandé à ce que ce soit en référé ???

Par **P.M.**, le **06/01/2021 à 20:34**

C'est étrange que si vous avez demandé un référé, cela n'ait pas été le cas, il faudrait voir avec le Greffe ou prendre un avocat car vous devriez avoir droit à l'[Aide Juridictionnelle](#)...